

Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 4 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Mr CRUCHET Simon, Adjoint.
Mr LALLEMAND Benoit, Mr SABOTIER Franck, Mme SEMENT Christelle, Mr PETIT Julien, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absent-excuse :

Mr LEMAISTRE Nicolas, conseiller municipal.
Madame Christelle SEMENT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

A l'ordre du jour :

1/ Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – D2016-04-04-01

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 en séance du 29 février 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de 95 286,66 €
détaillé comme suit :

- Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 22 447,11 € + résultat reporté de 72 839,55 €.

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement c/023	25 290,00 €
Solde d'exécution d'investissement :	
Excédent d'investissement de clôture :	A = 1 563,96 €
Restes à réaliser Investissement :	
• Recettes	B = 390 700,00 €
• Dépenses	C = 458 500,00 €
Besoin de financement.....	A + B – C = -66 236,04 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité :

- à la couverture du besoin de financement c/1068.....= 66 236,04 €

Pour le solde :

- à l'excédent de fonctionnement reporté c/002.....= 29 050,62 €

2/ Examen et vote du budget primitif 2016

A – Subventions – D201604-04-02A

Au cours de la présentation détaillée du budget primitif 2016 effectuée par Madame AUBER, secrétaire de mairie, et contrôlée par Madame HEUZÉ, Receveur du Centre des Finances Publiques de Goderville, l'Assemblée prend connaissance que la Commission des Finances, lors de sa séance du 21 mars 2016, a décidé de proposer le versement des subventions comme suit :

- CCAS : 3700 €
- Club de l'amitié : 600 €
- Croix rouge Française – Délégation des Hautes-Falaises : 100 €
- Coopérative Scolaire : 369 €.

Ces subventions sont reconduites pour les mêmes montants au Club de l'Amitié et à la Croix Rouge ainsi qu'à la Coopérative Scolaire, qui reste fixée à 1 € par habitant, et celle du CCAS est augmentée de 1000 € car en 2015 ce budget avait bénéficié du versement des fonds laissés par l'Association Virville en Fête suite à sa dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, d'attribuer toutes les subventions proposées.

Ces différentes sommes sont inscrites aux articles 65739 et 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

B - Taux d'imposition des taxes directes locales – D2016-04-04-02B

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance que la commission des finances propose de reconduire les taux votés en 2015 pour le budget 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,72 %
- Taxe foncière bâtie : 10,31 %
- Taxe foncière non bâtie : 20,49 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 10,92 %

Soit un produit fiscal attendu de 39 576 €.

C – Investissements – D2016-04-04-02C

Au cours de la présentation détaillée du budget primitif 2016 l'Assemblée prend connaissance des prévisions inscrites en section d'investissement, à savoir :

- Dans le cadre de l'accessibilité des établissements recevant du public (signalétiques des portes des différents bâtiments, bureau du secrétariat) ;
- Acquisitions de rayonnages pour la salle d'archives et de petites pancartes pour nommer les allées du cimetière ;
- Création du jardin du souvenir et construction d'un ossuaire et d'un caveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les propositions d'investissements 2016 détaillées ci-dessus.

D - Budget primitif 2016 – D2016-04-04-02D

Avant d'approuver le budget primitif 2016, Monsieur DRU, Adjoint, suggère à Madame le Maire d'augmenter les heures de Madame LANDRIN, adjoint technique de 2^{ème} classe, car il a constaté que le ménage n'est pas fait régulièrement dans la salle de réunions et précise aussi qu'à ce jour l'église n'a pas encore été nettoyée suite aux travaux réalisés.

Madame le Maire lui répond qu'elle préfère payer des heures supplémentaires à Madame LANDRIN plutôt que de lui augmenter ses heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2016 équilibré, en dépenses et en recettes, aux sommes de 199 940 € pour la section de fonctionnement et de 469 69 3 € pour la section d'investissement.

3/ Décision de la prise en charge des destructions de nids d'hyménoptères – années 2016 et 2017 – D2016-04-04-03

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 26 avril 2014, il avait été décidé de prendre en charge la destruction des nids d'insectes pour les années 2014 et 2015. La convention signée avec la Société ALLO-GUEPE 76 arrivant à expiration, il convient de la renouveler.

L'Assemblée prend connaissance des nouveaux tarifs proposés par cette Société pour les années 2016 et 2017, détaillés comme suit :

- 67 € par nid (déplacement, enlèvement du nid ou neutralisation, produits utilisés pour un travail en hauteur jusqu'à 8 mètres).
- 21 € pour le 2^{ème} nid
- Gratuit pour le 3^{ème} nid
- 21 € pour les déplacements sans intervention
- 6 € pour l'utilisation d'une perche de 11 mètres
- Forfait destruction d'essaim d'abeilles est de 100 € (si inaccessible pour l'apiculteur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de retenir l'entreprise ALLO GUEPE 76 aux conditions mentionnées ci-dessus pour les années 2016 et 2017;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec cette Société.

4/ Adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale de la Seine-Maritime (ADAS 76) – D2016-04-04-04

L'Assemblée prend connaissance que lors du Conseil Municipal, en date du 17 novembre 2014, il avait été décidé d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2015, à l'ADAS76 pour Madame Nathalie LAPERT compte tenu que l'adhésion de Madame Brigitte AUBER et de Madame Caroline LANDRIN à cet organisme était prise en charge par l'employeur principal.

La cotisation de l'année 2016 pour les collectivités est fixée à 0,70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et 6413 avec un minimum de 100 € par agent par an.

Le Conseil Municipal,

Considérant la démission de Madame Nathalie LAPERT,

Conformément à la demande du SIVOS des 4 Clochers et ce, compte tenu que l'employeur principal de Madame Caroline LANDRIN est désormais la Commune de VIRVILLE, **DECIDE**, **à l'unanimité** :

Article 1 : **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion de l'ADAS76 pour cet agent actif.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6488 du budget primitif de l'année 2016.

Article 3 : **De charger** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet du Havre et au Président de l'ADAS76.

5/ Adhésion à la mission de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – D2016-04-04-05

L'Assemblée prend connaissance que lors du Conseil Municipal, en date du 17 novembre 2014, il avait été décidé d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui sont prises en charge par l'employeur principal.

La cotisation annuelle est d'environ 70 € par visite médicale et si l'agent souhaite faire le vaccin antigrippe, celui-ci couvrira à la collectivité la somme d'environ 10 €.

Le Conseil Municipal,

Conformément à la demande du SIVOS des 4 Clochers et ce, compte tenu que l'employeur principal de Madame Caroline LANDRIN est désormais la Commune de VIRVILLE, **DECIDE**, à l'unanimité :

Article 1 : d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2016, à la convention cadre de l'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaire de demande de mission, de devis etc.).

6/ Questions diverses

Madame le Maire communique les comptes rendus des réunions auxquelles elle a assisté :

- SIVOS des 4 Clochers : 24 mars 2016 :
 - Vote du compte administratif 2015 avec un excédent de 49 559 €
 - Vote du budget primitif 2016 d'un montant de 499 901 € en section de fonctionnement et de 1 466 609 € en section d'investissement.

- Communauté de Communes Campagne de Caux :
 - 16 novembre 2015 :
 - Octroi de cartes cadeaux d'un montant de 30 € pour les départs à la retraite des agents communautaires.
 - Indemnité du Receveur de l'année 2015 : accord à taux plein (1 061,83 €) par 24 voix pour et 11 voix contre.

 - 14 décembre 2015 :
 - Adhésion au Syndicat du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine.

 - 22 février 2016 :
 - Vote des 3 comptes administratifs 2015 tous excédentaires, à savoir :
 - ✓ Budget général : 892 788 €
 - ✓ Budget collecte et traitement des déchets : 450 152 €
 - ✓ Budget hôtel d'entreprises : 152 827 €.

Monsieur PETIT signale à Madame le Maire que les agents communautaires, lors du ramassage, trouvent les bacs gris et les bacs jaunes à l'entrée de sa propriété et ne les remettent pas au même endroit. Il demande de faire suivre cette information à la Communauté de Communes afin que cela ne se reproduise plus car il ne retrouve pas facilement ses bacs puisqu'il habite en lotissement.

Monsieur DRU communique le compte rendu de la dernière réunion syndicale d'adduction d'eau potable et d'assainissement en date du 24 mars 2016 :

- Vote du compte administratif 2015 avec un excédent de 194 000 €.
- Vote du budget primitif 2016 d'un montant de 1 212 858 € en section d'exploitation et de 384 025 € en section d'investissement.
- Rapports de l'année 2015 sur la qualité, le prix et le service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont confiés au SIDESA pour un montant de 2 400 € TTC.

Monsieur CRUCHET informe l'Assemblée qu'il a rendez-vous le 6 avril prochain avec le représentant du bureau ADAPTÉ afin qu'il lui remette les diagnostics accessibilité pour l'église, la mairie et la salle polyvalente.

L'agenda d'accessibilité proposé par ce bureau devra être approuvé lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire communique à l'Assemblée les informations suivantes :

- Eglise : Monsieur DRU a constaté qu'une planche située au-dessus de l'autel était tombée.
Monsieur SABOTIER a effectué les travaux de réparation avec l'aide de Monsieur BOILLON et de Monsieur ALLAIS.
Madame le Maire les remercie d'avoir réalisé ces travaux.

- Dans le cadre des travaux du cheminement piétonnier sur la route du Parc d'Anxtot, un panneau 70 km/h va être posé à la place du panneau d'agglomération et le panneau d'agglomération va être mis en place au niveau du lotissement de l'impasse des chênes.

- Un camion a heurté cet après-midi le candélabre situé à l'angle de l'impasse du presbytère et de la route de Goderville.

- Monsieur Thierry CAHARD serait peut-être intéressé par le bois situé près de la propriété de son père et appartenant à la Commune et précise qu'elle est en attente d'un courrier de confirmation.

Monsieur DRU informe l'Assemblée qu'il a demandé un devis à la Société Havraise de Matériaux pour la livraison de 7 M3 de graviers pour le cimetière pour un montant de 387 € TTC.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, ce devis. Le gravier sera étalé par les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h45.